



POLICE MUNICIPALE

13 boulevard de Clercs - 26000 VALENCE

Tel : 04 75 79 22 00

Questionnaire Général et Permanent Opérations Tranquillités Vacances



A restituer auprès de Monsieur, Madame, ...

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

N° de téléphone à contacter en cas d'urgence : _____

Autre (s) Personne (s) éventuelles à prévenir en cas d'urgence :

Quelqu'un viendra-t-il à votre domicile pendant votre absence? Oui Non

Si oui, qui :

Domicile sous alarme ? : Oui Non

Laissez-vous des animaux ? : Oui Non

Si oui, quel animal : _____

Avez-vous un système automatique ? : Oui Non

Lumières Volets Arrosage Autres : _____

Laissez-vous un ou des véhicules sur place ? Oui Non

Si oui, quel véhicule et immatriculation: _____

Accès extérieur ouvert ? Oui Non

Autorisez-vous nos services à pénétrer dans le jardin en cas de problème :

Oui Non

Le _____

Signature :

Fait à _____,

LES BONS RÉFLEXES DU CITOYEN VIGILANT

Au quotidien :

- ▶ Protégez et renforcez les accès et l'environnement de la maison : volets, grilles, éclairage détecteur de présence et portes (fermeture fiable). Ne laissez jamais la clé sur la serrure.
- ▶ Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, ces documents facilitent les enquêtes et démarches (assurances et indemnisation).

Avant et pendant vos vacances :

- ▶ Informez les référents Citoyens Vigilants de votre quartier et remplissez le formulaire OTV (Opération Tranquillité Vacances). Ce document est à votre disposition à la Police Municipale.
- ▶ Informez votre entourage de votre départ et n'indiquez pas votre absence sur le message de votre répondeur (transférez si possible vos appels vers votre téléphone portable).
- ▶ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance. Évitez l'engorgement de votre boîte aux lettres.
- ▶ Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux (prudence sur l'affichage des photos sur les réseaux).
- ▶ Ne déposez jamais vos clés dans les lieux communs (boîte aux lettres, pot de fleurs, paillason, etc.).
- ▶ Votre domicile doit paraître habité : créez l'illusion d'une présence (lumière, radio, télévision sur programmateur, système d'alarme, etc.).
- ▶ Ne laissez pas d'objets ou éléments sur place ou dans le jardin qui pourraient faciliter les intrusions (échelle, outils métalliques, échafaudage, etc.).
- ▶ De nuit, en période estivale, ne laissez pas les fenêtres ouvertes, surtout celles donnant sur la voie publique.

En cas de cambriolage : prévenez la Police Nationale (117)

- ▶ Ne touchez pas aux objets porteurs d'éventuelles traces des auteurs.
- ▶ Si les cambrioleurs sont encore sur place : pas de prise de risque inconsidéré mais tachez de recueillir le maximum d'informations (type de véhicule, détails physiologiques, langage, nombre d'individus, vêtements, etc.).